

## **Assemblée communale du 11 décembre 2013 à 20h00, à l'abri PC, à Crésuz**

Présidence : M. Didier Bütikofer, Syndic  
Présents : 94 personnes  
Auditeurs : 3 personnes  
Excusés : 6 personnes

M. le Syndic salue l'Assemblée et souhaite à chacun la bienvenue à cette assemblée des budgets.

Il commence par nommer deux scrutateurs et leur demande de compter les personnes présentes :

- pour les 4 premiers rangs : M. Pierre Chatton : 39 personnes
- pour les rangs suivants jusqu'au fond de la salle : M. Laurent Ruffieux : 55 personnes

Il signale que les 3 personnes tout au fond de la salle sont journalistes et observateurs et n'ont pas le droit de vote.

A la table du Conseil communal, il présente Mme Marlène Rime, secrétaire ad intérim ainsi que Mme Christiane Vial, Caissière, qui ne sont pas domiciliées dans la Commune et n'ont donc pas le droit de vote dans le cadre de cette assemblée.

La convocation a été faite selon l'article 12 de la Loi sur les communes, parution dans la Feuille Officielle, affichage au pilier public et convocation personnelle adressée à chaque citoyen ayant le droit de vote.

Comme mentionné précédemment, la secrétaire, Mme Rime-Jordan, ne connaissant pas les citoyens, il demande que, lors des interventions, et là il sera extrêmement strict, pour éviter toute confusion et pour une bonne compréhension, chaque personne qui voudra s'exprimer, lèvera la main. La parole lui sera alors donnée et elle se lèvera en se présentant à haute et intelligible voix. Son intervention ne devra pas être perturbée par d'autres personnes de manière à être bien comprise et que toute l'Assemblée soit au courant de ce qui se dira.

Cette assemblée portant sur les budgets 2014, a été préparée par M. Jean-Claude Reymond, nouveau Responsable des finances et par Mme Vial, Caissière. Pour M. Reymond, ce fut une mise en route sans délai, dès son entrée en fonction. La Commission financière a intégré son nouveau membre, M. Alain Philipona, afin de juger et de donner ses préavis sur ce budget. Il remercie déjà toutes ces personnes pour leur engagement.

Dans la situation actuelle, l'établissement du budget peut se faire avec sérénité, mais il doit y avoir de la rigueur dans la gestion des comptes. L'importante augmentation des rentrées fiscales a de fortes répercussions sur l'indice du potentiel fiscal, IPF, dont il sera question à plusieurs reprises ce soir. Ce qui place la Commune dans le haut du classement cantonal. Cet IPF va encore augmenter. Dans la présentation des budgets, cet élément prend une part importante dans les finances. Mais comme vous le constaterez, la situation est enviable et sachons l'apprécier.

L'autre élément du tractanda traitant de La Chaumine sera développé au point 6 de l'ordre du jour. M. le Syndic rappelle que les communications officielles de la Commune sont transmises aux citoyens par le biais de l'Echo Val de Charmey. Il prie l'Assemblée de consulter cet hebdomadaire afin d'être tenue au courant de l'actualité locale.

Il demande ensuite aux scrutateurs de lui communiquer le nombre de personnes présentes ce soir, soit 94 citoyennes et citoyens.

M. le Syndic demande si le tractanda, envoyé avec la convocation, fait l'objet de remarques ou autres changements. M. Didier Bächler prend la parole et demande que le point 6 fasse l'objet d'un vote à bulletins secrets. Il lui est répondu que le nécessaire sera fait en temps voulu. Comme aucune autre remarque n'est faite, il considère que le tractanda est accepté tel que présenté :

## **Tractanda :**

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 7 novembre 2013 (il ne sera pas lu étant joint à cette convocation).
2. Budget de fonctionnement 2014, rapport et préavis de la Commission financière
3. Budget d'investissements 2014, rapport et préavis de la Commission financière
  - Assainissement de la butte de tir, démolition des cibles
  - Réfection du Chemin du Perrey – crédit supplémentaire
  - Construction d'un couvert à l'abri PC
4. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements 2014
5. Planification financière communale – présentation
6. Délégation de compétences au Conseil communal en vue de l'octroi d'un droit de superficie pour le projet de La Chaumine – présentation – vote
7. Divers

## **1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 7 novembre 2013**

Ce procès-verbal était joint à la convocation à cette assemblée et tout le monde a pu en prendre connaissance. Le document était disponible à l'administration communale et sur le site internet de la Commune. Il demande s'il y a des remarques ou des compléments à faire au sujet de ce procès-verbal. Ce n'est pas le cas, il demande à l'Assemblée de l'approuver par main levée.

Approbation du PV du 07.11.2013 : <b>88 oui</b> <b>0 contre-proposition</b> <b>1 abstention</b>
---

## 2. Budget de fonctionnement 2014

M. le Syndic donne la parole à M. Reymond, Responsable des finances, en précisant que les citoyens ont reçu, avec la convocation, un résumé de ce budget.

M. Reymond remercie M. le Syndic et salue l'Assemblée en précisant qu'il est content de voir une aussi grande participation même si cela ne concerne pas nécessairement les budgets. Avant de passer la parole à Mme Vial, qui présentera les budgets 2014 de la Commune avec tout son professionnalisme déployé au sein de la Commune depuis plusieurs années déjà, il rappelle quelques faits.

Tout d'abord, lors de l'établissement de la partie des revenus, le principe de prudence a été observé car il est toujours extrêmement difficile de quantifier les revenus fiscaux de chaque personne. Tout comme il est difficile de prédire, avec exactitude, les fluctuations des départs et des arrivées des personnes ainsi que l'impact des mutations immobilières, éléments constituant le revenu de la Commune.

Les coûts ont été évalués de manière rigoureuse, toutefois, il faut souligner que plus de 80 % des coûts découlent des calculs liés et imposés par l'Etat. Les marges de manœuvres en ce qui concerne, par exemple, les affaires sociales ou scolaires, sont quasiment nulles. A ces coûts viennent se greffer les amortissements obligatoires qui sont, cette année, de Fr. 152'000.00 ainsi que notre contribution à la péréquation des ressources payées au Canton de Fr. 133'000.00 au budget 2014. Mme Vial présentera cette évolution ultérieurement.

Il ne rentre pas plus dans les détails et passe la parole à Mme Vial qu'il remercie chaleureusement pour le travail fourni ainsi que pour ses compétences professionnelles. Il profite encore de remercier M. Luc Gendre, absent, sur l'excellent état du dicastère transmis.

### Charges liées cantonales

Mme Vial salue l'Assemblée et passe en revue certains détails des charges liées cantonales calculées au prorata des habitants. Il est à constater une augmentation de Fr. 6'000.00 du chapitre santé. Cette année, 6 millions de plus ont été mis à charge des communes du canton pour les mesures structurelles d'économies de l'Etat de Fribourg. En avant dernière ligne, il est à souligner la péréquation financière des ressources, abordée par M. Reymond précédemment, passant à Fr. 133'500.00 au lieu de Fr. 61'300.00 en 2013. C'est l'incidence de l'indice de potentiel fiscal calculé sur les impôts des personnes physiques et morales des années 2010, 2011 et 2012, cet indice allant encore augmenter ces deux prochaines années.

La péréquation des besoins s'élève à Fr. 2'800.00 touchés du canton répartis entre toutes les communes. Il est à constater que l'augmentation, par rapport au budget 2013, représente 20 % contre 21 % par rapport aux comptes 2012.

## Charges liées cantonales

En 1'000 fr.	Budget 2014	Budget 13	Comptes 12
<b>Ecoles-formations</b> : enfantine, primaire, professionnel et spécialisé	199.2	200.0	193.9
<b>Culture</b> : conservatoire	1.0	1.0	0.0
<b>Santé</b> : soins EMS, service dentaire	49.1	43.4	46.1
<b>Social</b> : institutions spécialisées, aide sociale	78.3	78.0	75.3
<b>Subvention aux TPF</b>	12.7	11.3	9.3
<b>Divers</b> (protection civil, centres interventions)	0.8	0.7	0.8
<b>Péréquation financière</b> : ressources	133.5	61.3	66.1
besoins	-2.8	-2.5	-2.5
<b>Total</b>	<b>471.8</b>	<b>393.2</b>	<b>389.0</b>
<i>Augmentation : par rapport aux comptes 2012</i>	82.8	21 %	
<i>par rapport au budget 2013</i>	78.6	20 %	

11 décembre 2013

3

## Charges liées – association de communes

Au niveau des charges liées de l'association de communes régionales, toutes ces charges, sauf ATG+PNR, tiennent compte de l'IPF à raison de 75 %. Là aussi, des augmentations sont enregistrées au niveau du CO. La Régionalisation des sports est une nouvelle rubrique, votée l'automne passé, basé également sur l'IPF. Aucun changement au niveau du médical grâce aux bénéfices réalisés par le service des ambulances l'année dernière et, Fr. 400'000.00 ont pu ainsi être mis en réserve et répercutés sur 2014. Par contre, le social est en augmentation et il faut savoir qu'un montant supplémentaire s'élevant à Fr. 800'000.00 est répercuté sur les communes du district, découlant des mesures structurelles d'économies de l'Etat. Par rapport aux comptes 2012, les charges augmentent de 46 % et de 19 % par rapport à 2013.

## Charges liées – association de communes

En 1'000 fr.	Budget 2014	Budget 13	Comptes 12
<b>CO (cycle d'orientation) et écoles spécialisées de la Gruyère, régionalisation des sports</b>	<b>152.7</b>	<b>130.9</b>	<b>92.3</b>
<b>Médical</b> : immeuble hôpital Riaz, ambulances Sud	19.0	19.6	18.0
<b>Social (Réseau Santé)</b> : aides et soins à domicile, aides financières	85.3	69.2	62.8
<b>ARG</b> : fonctionnement et fonds investissements	10.7	9.5	12.1
<b>ATG + PNR</b>	9.1	8.1	8.1
<b>Total</b>	<b>282.8</b>	<b>237.3</b>	<b>193.3</b>
<i>augmentation par rapport aux comptes 2012</i>	89.5	= 46 %	
<i>augmentation par rapport au budget 2013</i>	45.5	= 19 %	

11 décembre 2013

4

## Charges liées – 3C

En ce qui concerne les charges liées des 3C, Vallée de la Jogne, il faut savoir que le service des curatelles a été étendu aux communes allant de Botterens jusqu'à La Roche, en plus de la Vallée de la Jogne, sans aucune incidence financière. Quant au Home Vallée de la Jogne, une légère augmentation est affichée, découlant de la prise en charge des frais financiers des personnes placées au home de Charmey ou ailleurs, IPF à 50 %. L'AECE enregistre une augmentation, due à la nouvelle clé de répartition (actualisée tous les deux ans), à d'importants travaux de réfection de la step et à un

coût important au niveau de la déshydratation des boues. Au final, ces charges augmentent de 26 % par rapport aux comptes 2012 et de 5 % par rapport au budget 2013.

### Charges liées – 3C

En 1'000 fr.	Budget 2014	Budget 13	Comptes 12
Service des tutelles, du feu, PC intercommunale, Orcoc	22.5	24.1	20.9
Ecoles enfantines et primaires, accueil extra-scolaire, bibliothèque régionale, sentier Tour du Lac	16.0	14.8	12.6
Home Vallée de la Jogne	40.0	38.0	17.4
Abonnement général transp.publics	0	-0.2	0
AECE	54.0	43.0	40.3
Corporation forestière/triage	3.0	5.2	4.1
Sté développement Charmey	30.0	33.0	36.2
<b>Total</b>	<b>165.5</b>	<b>157.9</b>	<b>131.5</b>
<i>augmentation par rapport aux comptes 2012</i>	34.0	26 %	
<i>augmentation par rapport au budget 2013</i>	7.6	5 %	

11 décembre 2013

5

Elle demande à l'Assemblée s'il y a des questions par rapport à ces trois tableaux, ce qui n'est pas le cas.

### Tableau résultats détaillés par dicastère

Elle présente ensuite un tableau détaillé par dicastère. L'Assemblée, Conseil, enregistre une augmentation engendrée par la hausse des tarifs en regard des autres communes. Dans l'Administration, augmentation en pourcentage de travail, réfection des installations électriques du bâtiment administratif, provisions constituées pour des honoraires d'avocats (les procédures devenant de plus en plus complexes), indexation des salaires, augmentation du temps de travail, précisé plus haut, du secrétariat et de celui du PAL. Au niveau de la Protection civile et de l'ORCOC, une diminution est enregistrée, passant de Fr. 4'000.00 au lieu des Fr. 16'000.00 et Fr. 17'000.00, car il n'y a plus d'amortissements obligatoires sur ce chapitre qui s'élevait à Fr. 11'500.00. L'Abri PC est à Fr. 1.00 au bilan depuis le bouclage de l'année dernière. Pour les écoles obligatoires, augmentation due à la nouvelle clé de répartition pour le CO, là, il y a l'IPF. Dans l'Administration scolaire, il y a une diminution par rapport aux amortissements obligatoires et, en 2012, il y a seulement Fr. 600.00 de charge à cause d'un rattrapage d'encasement des locations des pavillons de l'Ecole infantine. Dans la Culture, il y aura à nouveau la manifestation du 1<sup>er</sup> août à Crésuz en 2014 et, dans les Chemins pédestres, une réfection importante au Parc aux biches est prévue pour la stabilisation du sentier et le redressement du treillis. Sports et loisirs, augmentation due à la participation à la régionalisation des sports.

### Tableau résultats détaillés par dicastère

En 1'000 fr.	Budget 2013	Ecart	Budget 13	Comptes 12
Assemblée, conseil	63.5		57.3	52.2
Administration	<b>194.1</b>	22 %	<b>158.8</b>	178.3
<i>Salaires</i>	<b>291.1</b>	17 %	<b>248.6</b>	261.0
Protection juridique	6.5		10.2	5.5
Police du feu	8.2		6.4	5.5
Protection civile et ORCOC	<b>4.0</b>		16.2	17.3
Ecole enfantine	32.3		29.5	26.9
Cycle scolaire obligatoire	<b>290.7</b>	8 %	<b>270.0</b>	228.6
Ecoles spécialisées	56.5		55.3	52.8
Formation professionnelle	2.4		3.6	3.3
Administration scolaire EE et nouvelle classe	<b>6.5</b>		<b>15.8</b>	0.6
Culture	<b>14.3</b>		9.8	6.6
Chemins pédestres	<b>32.8</b>		14.8	18.9
Sports et autre loisirs	<b>7.4</b>		1.4	1.2

11 décembre 2013

6

Les hôpitaux, homes médicalisés, soins ambulatoires et aide sociale, l'IPF se trouve aussi dans ces chapitres, comme vu auparavant, expliquant ces augmentations. Les Routes communales diminuent car il n'y a plus d'amortissements obligatoires suite à ceux de 2012. Cela sera expliqué plus loin.

### Tableau résultats détaillés par dicastère

En 1'000 fr.	Budget 2014	Ecart	Budget 13	Comptes 12
Hôpitaux	19.0		19.6	18.0
Homes médicalisés	<b>88.1</b>		<b>80.4</b>	62.8
Soins ambulatoires	<b>51.8</b>		<b>40.5</b>	37.1
Service médical écoles	0.5		0.5	0.0
Accueil petite enfance	3.0		3.0	0.1
Invalité	69.4		69.3	66.9
Aide sociale	<b>49.7</b>		<b>43.8</b>	35.7
Routes communales	<b>143.9</b>		<b>175.0</b>	167.9
Transports publics	12.8		11.3	9.4

11 décembre 2013

7

L'Eau potable dont la couverture est à 94 % du budget en 2014. En 2013, les coûts s'élevaient à Fr. 21'000.00 beaucoup plus élevés qu'en 2012, dus aux frais importants de la gestion informatique. Dans la Protection des eaux, un bénéfice de Fr. 16'600.00 (viré à la réserve) qui était de Fr. 36'000.00 au budget 2013 et de Fr. 71'600.00 dans les comptes 2012. S'il y a moins de réserves, c'est qu'il faut tenir compte des frais de la step (en augmentation) et de ceux des procédures d'avocats (en augmentation). Dans les Ordures ménagères, il n'y a plus d'amortissements obligatoires. Une diminution du traitement des déchets produit une couverture des frais à 96 %. Dans l'Aménagement du territoire, il y a des honoraires comptés pour la mise à jour régulière du PGEE et du secrétariat pour la révision du PAL, ce qui explique l'augmentation (Fr. 20'000.00 au lieu de Fr. 11'000.00 au budget 2013). Viennent ensuite les Finances, dans les impôts en 2013, une forte diminution est enregistrée par rapport aux comptes 2012. Pour rappel en 2012, il y avait un bon contribuable, ayant été facturé pour 2011 et 2012, qui figuraient dans l'exercice 2012. Cela explique cette grande différence. La comparaison est à faire au niveau du budget 2013 et 2014, car dès 2013, le taux d'impôts a baissé de 5 %, passant à 70 au lieu de 75 centimes en 2012, par franc payé à l'Etat. Les impôts sont estimés selon la dernière statistique de l'Etat, fournissant ces prévisions, en tenant compte des départs et des arrivées dans la Commune. Au niveau péréquation financière, abordée plus haut, l'IPF était de 127,14 en 2012, de 124.85 en 2013 et de 153.55 en 2014. Dans les finances, fonctionnement, un montant de Fr. 87'300.00 y figure, représentant des amortissements momentanément obligatoires. Plusieurs objets figurent à Fr. 1.00 au bilan et au moment du

bouclément, il sera décidé lesquels seront amortis et ensuite, ventilés dans le dicastère concerné. Les Immeubles et patrimoine financier, Fr. 41'200.00 au budget 2013, représentant des frais d'aménagement de la salle, où se déroule l'assemblée de ce soir. En 2014, il est prévu de rafraîchir la petite salle à l'arrière. Dans les divers, un montant de Fr. 142'900.00 est prévu en 2014, pour des amortissements supplémentaires à raison de Fr. 150'000.00 desquels il faut déduire la recette perçue par chaque commune pour l'introduction de la 2<sup>ème</sup> classe d'Ecole enfantine, s'élevant à Fr. 7'000.00 pour la nôtre.

### Tableau résultats détaillés par dicastère

En 1'000 fr.	Budget 2014	% Ecart	Budget 13	Comptes 12
Approvisionnement eau	6.5		21.3	4.7
Protection des eaux	-16.6		-36.0	-71.6
Ordures ménagères	1.6		21.9	13.4
Cimetière	3.5		3.4	0.4
Aménagement territoire	20.1		11.4	4.8
Forêts	6.8		10.6	9.2
Tourisme	50.0		49.2	54.9
Impôts	-1'726.2	21 %	-1'428.0	-2'707.4
Péréquation financière	130.7		58.8	63.6
Finances (fonct.)	87.3		-1.0	-0.2
Immeubles patr.financier	20.4		41.2	38.0
Divers	142.9		-7.2	1'519.4

11 décembre 2013

8

Elle demande à l'Assemblée s'il y a des questions par rapport à ces tableaux, ce qui n'est pas le cas.

### Tableau récapitulatif Fonctionnement

Elle présente le tableau récapitulatif, que les citoyens ont reçu dans la convocation, d'où il en ressort un bénéfice, pour le budget 2014, de Fr. 98'790.00. Celui de 2013, était de Fr. 126'480.00 et pour 2012, de Fr. 3'811.77 comportant d'importants amortissements supplémentaires.

FONCTIONNEMENT en SFr.	Budget 2014		Budget 2013		Comptes 2012	
	charges	produits	charges	produits	charges	produits
0 Administration	580'900.00	323'230.00	514'150	298'050	541'714.90	311'220.10
1 Ordre public	27'260.00	8'500.00	41'330	8'500	38'121.20	10'131.95
2 Enseignement formation	424'570.00	36'100.00	637'468	263'588	513'441.90	201'147.90
3 Culture et loisirs	57'700.00	3'200.00	26'150	200	31'923.40	5'265.10
4 Santé	160'360.00	1'000.00	141'950	1'000	118'698.15	675.80
5 Affaires sociales	124'100.00	2'000.00	118'050	2'000	104'339.25	1'724.00
6 Transports et communication	157'200.00	500.00	186'940	700	179'460.15	2'154.70
7 Protection et aménag. de l'environnement	324'310.00	292'600.00	348'230	290'300	315'637.60	292'311.65
8 Economie	56'820.00	00.00	59'760	00	64'082.35	00.00
9 Finances et impôts	495'070.00	1'839'950.00	365'510	1'701'680	1'808'415.82	2'895'015.29
<b>Total</b>	<b>2'408'290.00</b>	<b>2'507'080.00</b>	<b>2'439'538</b>	<b>2'566'018</b>	<b>3'715'834.72</b>	<b>3'719'646.49</b>
<b>Excédents</b>	<b>98'790.00</b>		<b>126'480</b>		<b>3'811.77</b>	

11 décembre 2013

9

Après la présentation du budget de fonctionnement, M. le Syndic demande aux membres de la Commission financière de donner leur préavis.

### **Rapport final des budgets 2014 de la Commission financière**

Au terme de l'examen de ces budgets, nous constatons avec satisfaction que l'autorité communale continue à opérer des choix et mettre les priorités en fonction des moyens à sa disposition. Avec l'augmentation des charges liées, principalement dues aux charges de la péréquation financière, la marge de manœuvre de l'autorité communale est relativement limitée et la prudence a, une nouvelle fois, prévalu dans l'élaboration de ce budget.

Du côté des charges, les amortissements obligatoires s'élèvent à Fr. 152'670.00 (2013 : Fr. 211'680.00), alors que pour couvrir les intérêts de la dette, il est prévu un montant de Fr. 15'000.00 (2012 : Fr. 27'000.00). N'oublions pas que le montant des investissements déjà votés ces dernières années et qui seront reportés en 2014 s'élève à Fr. 598'000.00.

Nous tenons à relever qu'un amortissement supplémentaire de Fr. 150'000.00 est prévu au budget 2014, ce qui porte le total des amortissements à Fr. 302'670.00.

En conclusion, la Commission financière propose à l'Assemblée communale d'accepter le budget 2014 tel qu'il vous a été présenté et commenté, avec, au final, un excédent de revenus de Fr. 98'790.00 (2013 : Fr. 126'480.00).

La Commission financière tient encore à remercier le Conseil Communal et tout spécialement Mme Vial pour leur disponibilité et leur ouverture à nous fournir les explications sur le fonctionnement du ménage communal.

Au nom de la Commission financière : Benoît Dessibourg, Alain Philipona et Yves-André Sottas.

M. le Syndic remercie M. Sottas et donne la parole à Mme Vial pour la présentation du budget des investissements.

## **3. Budget d'investissements 2014**

### **1. Assainissement butte de tir, démolition des cibles**

Le premier investissement que le Conseil communal propose à l'assemblée est l'Assainissement de la butte de tir et la démolition des cibles. Ces installations sont situées sur la Commune de Châtel-sur-Montsalvens, appartenant aux deux communes. Le coût total de ces travaux s'élève à Fr. 160'000.00. Les subventions sont prévues à hauteur de Fr. 60'000.00 et le solde est à diviser entre les deux communes, soit Fr. 50'000.00 pour Crésuz. Ces travaux font suite à des exigences légales. Un complément d'information pourra être donné par M. Yves Ruffieux si l'Assemblée le souhaite. Aucun emprunt n'est prévu pour financer cet investissement, n'entraînant ainsi ni frais financiers ni coûts de fonctionnement.

M. le Syndic demande s'il y a des questions à ce sujet. Ce n'est pas le cas. Il donne à nouveau la parole à Mme Vial.



## **2. Réfection du « Chemin du Perrey » - Crédit complémentaire**

Le but est l'aménagement routier avec conduite d'eau potable, défense incendie et évacuation des eaux. Un montant de Fr. 180'000.00 a déjà été voté en 2011 pour cette réfection. Après examen plus précis de la situation, les travaux s'avèrent plus conséquents et s'élèvent à Fr. 255'000.00. C'est pourquoi, le Conseil communal demande à l'Assemblée d'accepter un crédit supplémentaire de Fr 75'000.00 financé par la trésorerie, n'entraînant ni frais financiers ni coûts supplémentaires.

M. le Syndic précise à l'Assemblée que ce projet avait été calculé par des ingénieurs et qu'un montant de Fr. 180'000.00 avait été, sur cette base-là, voté. Lors de la rentrée des offres des différentes entreprises, il s'est avéré que le montant voté n'était pas suffisant, découlant d'omissions de plusieurs points par les ingénieurs. Des leçons ayant été tirées du précédent chantier de collecteurs, la prudence a donc été observée afin de ne pas avoir de surprises après les travaux. C'est la raison pour laquelle ce chantier n'a pas démarré. L'estimation actuelle a été mise à jour, tous les cas de figures ont été prévus, y compris les éventuels problèmes pouvant intervenir. Le montant de cet investissement s'élève aujourd'hui à Fr. 255'000.00.

Il demande s'il y a des questions à ce sujet.

M. Pierre Chatton demande si le goudronnage est inclus dans ce montant.

M. le Syndic lui répond que le goudronnage est compris dans ce prix.

M. Philipona parle au nom de la Commission financière en précisant avoir une question. Il demande si, lors de la première estimation, des offres étaient rentrées auprès de la Commune et s'étonne d'une « estimation » des travaux.

M. le Syndic précise que les offres n'étaient pas rentrées la première fois raison pour laquelle l'exécution du projet avait été reportée. L'estimation actuelle est basée sur des offres.

M. Philipona demande si le bureau d'ingénieurs s'est basé sur des offres.

M. le Syndic précise qu'un tableau comparatif a été établi sur la base d'offres rentrées. Le mandat a été confié à nouveau au bureau d'ingénieurs pour l'établissement d'une estimation complète du chantier, d'où l'augmentation de crédit soumise à votation ce soir. L'offre retenue a été réadaptée par le soumissionnaire. Il en est ressorti une augmentation de 2 % par rapport à sa première offre.

Il demande s'il y a encore des questions à ce sujet. Ce n'est pas le cas. Il donne la parole à Mme Vial.

## **3. Création d'un couvert à l'entrée de l'abri PC**

Afin d'améliorer l'entrée de la salle communale, la construction d'un couvert est prévue dont le coût s'élève à Fr. 55'000.00 entièrement financé par la trésorerie, sans charges de fonctionnement.

M. le Syndic précise qu'il est prévu d'installer un couvert sur une partie de la rampe pour accéder à l'abri. L'employé communal pourra ainsi disposer d'un endroit abrité pour exécuter certains travaux. La place sera également protégée de la neige et du gel. Les crépis des murs seront aussi refaits car en mauvais état. Il demande à l'Assemblée si d'autres renseignements doivent être fournis. Ce n'est pas le cas et il remercie Mme Vial pour ses présentations.

Il demande aux membres de la Commission financière de transmettre leurs rapports et préavis au sujet de ces investissements.

### **Assainissement butte de tir, démolition cibles**

**Montant Fr. 50'000.00 financé par la trésorerie**

Dans un objectif de protection de l'environnement, le Conseil communal a décidé d'assainir la butte de tir en collaboration avec la Commune de Châtel-sur-Montsalvens.

Pour ces travaux budgétés à Fr. 160'000.00 il est prévu :

- La participation du Canton à Fr. 60'000.00
- Montant à charge des communes Fr. 50'000.00/chacune

Les coûts de fonctionnement sont prévus dans le budget.

La Commission financière préavise favorablement la réalisation de ces travaux pour un montant de Fr. 50'000.00.

Au nom de la Commission financière : Benoît Dessibourg, Alain Philipona et Yves-André Sottas.

### **Réfection du « Chemin du Perrey » - Crédit complémentaire**

**Montant Fr. 75'000.00 financé par la trésorerie**

Suite au sondage géobiologique, il est apparu qu'un remplacement complet du coffre de la route et la stabilisation des accotements étaient nécessaires. Une borne hydrante sera ajoutée.

Ces travaux nécessitent un crédit complémentaire de Fr. 75'000.00.

Les coûts de fonctionnement sont prévus dans le budget de fonctionnement.

La Commission financière préavise favorablement la réalisation de ces travaux pour un montant de Fr. 75'000.00 + un crédit de Fr. 180'000.00 déjà voté le 15.12.2011, soit un coût total du projet estimé à Fr. 255'000.00.

Au nom de la Commission financière : Benoît Dessibourg, Alain Philipona et Yves-André Sottas.

### **Création d'un couvert pour abriter la rampe d'accès à la salle communale et réfection des crépis. Chemin de la Cure 13.**

**Montant Fr. 55'000.00 financé par la trésorerie**

Après analyse, nous sommes d'accord avec les mesures proposées par le Conseil communal pour l'amélioration de l'accès à la salle communale.

Les coûts de fonctionnement sont prévus dans le budget.

La Commission financière préavise favorablement la réalisation de ces travaux pour un montant de Fr. 55'000.00.

Au nom de la Commission financière : Benoît Dessibourg, Alain Philipona et Yves-André Sottas.

M. le Syndic remercie les membres de la Commission financière qui ont analysé ces objets et rédigé leurs préavis.

#### **4. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements 2014**

M. le Syndic demande aux personnes qui approuvent le budget de fonctionnement tel qu'il a été présenté de se manifester par main levée.

<b>Vote budget de fonctionnement 2014 :</b> <b>89 oui    0 contre-proposition    0 abstention</b>
--

Il précise que le Conseil Communal n'a pas le droit de se prononcer sur les comptes et a le droit de le faire sur le budget et que chaque investissement doit faire l'objet d'un vote séparé.

Il demande à l'Assemblée de se prononcer par main levée concernant l'assainissement de la butte de tir.

<b>Vote premier investissement : Assainissement de la butte de tir, démolition des cibles</b> <b>88 oui    0 contre-proposition    1 abstention</b>
--

Il demande à l'Assemblée de se prononcer par main levée concernant la réfection du chemin du Perrey.

<b>Vote deuxième investissement : Réfection du Chemin du Perrey – crédit complémentaire</b> <b>89 oui    0 contre-proposition    0 abstention</b>
--

Il demande à l'Assemblée de se prononcer par main levée concernant la construction d'un couvert à l'abri PC.

<b>Vote troisième investissement : Construction d'un couvert à l'abri PC</b> <b>89 oui    0 contre-proposition    0 abstention</b>
---

Le Conseil Communal remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée et du travail déployé à la préparation de ces objets.

## 5. Planification financière communale

M. le Syndic précise que c'est une obligation légale de présenter, chaque année lors des budgets, la planification financière des 5 prochaines années. Il donne la parole à M. Jean-Claude Reymond.

M. Reymond remercie l'Assemblée de la confiance témoignée pour les budgets et les investissements.

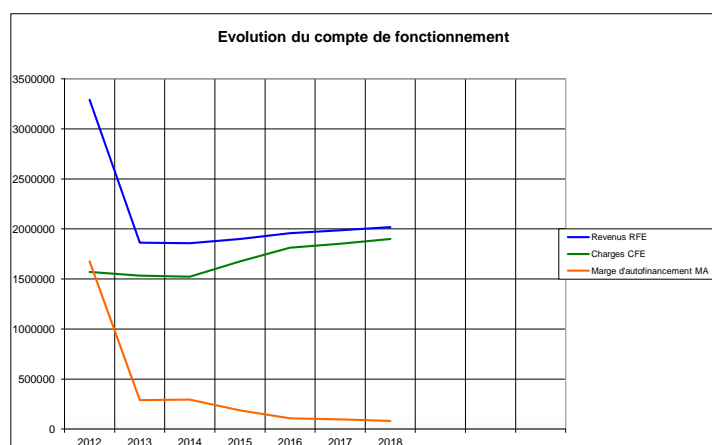
### Graphique : Evolution du compte de fonctionnement

En ce qui concerne la planification financière, une grande partie est aussi donnée par l'Etat, c'est-à-dire que la courbe bleue se base sur des indices fournis par l'Etat, c'est donc un indice de progression. Il est théorique et ne prend pas en compte les départs et les arrivées.

En ce qui concerne la courbe verte, représentant les coûts, avec une certaine limite de manœuvres, il a été mentionné dans le budget 2014, Fr. 133'500.00 de péréquation financière. En 2015, ce montant a déjà été calculé par l'Etat et passe à Fr. 201'000.00. Cela signifie une augmentation de 2013 à 2014 de Fr. 72'000.00, de 2014 à 2015 une augmentation de Fr. 67'500.00 et à partir de 2016, cela se stabilise. Peu importe la situation, même si la courbe des revenus descendait, l'IPF est rétroactif pendant 3 ans. Donc dès 2016, la projection de l'Etat donne Fr. 272'000.00 signifiant, par rapport à 2015, une augmentation de Fr. 71'000.00.

En fait cette courbe, qui en 2014 monte, représente une augmentation des coûts de fonctionnement, surtout liée à la péréquation financière et à ses incidences. Comme expliqué par Mme Vial, beaucoup de charges sont liées au calcul avec l'IPF, donc là, aucune incidence possible. Ce qui fait que notre marge d'autofinancement descend, même si elle n'arrivera jamais à zéro, allant se stabiliser à un moment ou à un autre. Le delta restera pour autant que la courbe des revenus se maintienne à ce niveau. Si, et c'est une situation qui peut arriver, le revenu fiscal devait soudainement descendre, suite à des départs de citoyens, la Commune devra alors faire face à un endettement par rapport à son auto-financement. Il faudra donc puiser dans certaines réserves non autorisées aujourd'hui par l'Etat. Suite à une discussion avec la Commission financière, la Commune de Siviriez, dans une situation similaire à la nôtre (avec d'autres moyens, l'échelle n'étant pas la même) a eu la possibilité cette année de prévoir une réserve. Contact téléphonique a été pris afin de savoir si notre Commune pouvait aussi prévoir une réserve. Il est bien clair que l'augmentation des coûts n'est pas liée à une activité mais l'est, par rapport à ce que l'Etat lui prend en fonction de ses revenus. La réponse de l'Etat a été, qu'actuellement non, mais que la chose serait rediscutée à la clôture des comptes 2013, donc à partir de février-mars de l'année prochaine. Avant cela, rien ne peut être changé. Il faut attendre l'échéance fixée par l'Etat.

C'est la raison pour laquelle, seul ce graphique est présenté. Les autres n'ayant aucun sens, constituant un outil de l'Etat seul. Lors de notre essai de modifier quelque peu les endettements communaux, la courbe descend brutalement due à un désinvestissement, respectivement un amortissement extraordinaire en 2012 de 1,5 mios. Cela ne peut donc pas être intégré dans le modèle de l'Etat qui n'a jamais prévu ce genre de situation. Donc le graphique qui aurait été présenté s'avèrerait complètement faux. Pour le moment, seul ce graphique, qui est juste, peut vous être présenté selon nos estimations. Le graphique de l'endettement sera revu dès la réponse de l'Etat en mars 2014.



11 décembre 2013

18

Il demande à l'Assemblée s'il a été suffisamment clair. Ce qui a été le cas.

M. le Syndic remercie M. Reymond de ces précisions, rappelant l'obligation de la Commune d'informer la population sur cette planification financière qui est un élément spécifique et réservé aux spécialistes.

## 6. Délégation de compétences au Conseil communal en vue de l'octroi d'un droit de superficie pour le projet de la Chaumine

M. le Syndic précise que, comme entendu tout à l'heure, un citoyen a demandé que le vote soit fait par bulletin secret. Dans cette pratique, le bulletin secret est adopté si 1/5<sup>ème</sup> de l'Assemblée approuve cette manière de faire. Il demande aux personnes désirant le vote par bulletin secret de lever la main. Le 1/5<sup>ème</sup> étant largement dépassé, cette pratique sera donc appliquée pour ce point.

En temps voulu, les scrutateurs seront chargés de venir chercher les bulletins de vote préparés, de les distribuer aux personnes ayant le droit de vote. Un décompte devra se faire de manière exacte par les deux scrutateurs en présence d'un membre du Conseil communal. Le bureau de vote étant constitué des deux scrutateurs et d'un membre du Conseil communal.

M. le Syndic donne ensuite la parole à M. Nicolas Roschi pour la présentation de cet objet. Dans la convocation, le contenu de différents points arrêtés dans le cadre de ce droit de superficie vous a été donné.

M. Roschi précise à l'Assemblée que le texte de la votation a été modifié comme suit :

Demande d'une délégation de compétences au Conseil communal pour l'octroi du droit de superficie en vue de la réalisation du projet de centre de vacances pour personnes en situation de handicap et âgées en EMS.

Cette information « en EMS » a été rajoutée vu que le bâtiment sera totalement adapté aux personnes en situation de handicap, qui pourra ainsi aussi accueillir des personnes âgées en EMS, à mobilité réduite.

Les logos des différents partenaires sont présentés, il s'agit de :

- *Différences Solidaires*
- *Fondation Echaud*
- *Centre de Formation Professionnelle et sociale du Château de Seedorf*

Dans cette présentation, le plan suivant sera développé :

1. Brève présentation du projet
  - A. Définition du projet
  - B. Situation géographique
  - C. Historique
2. Conditions d'octroi du droit de superficie
3. Discussion (où il est demandé à l'Assemblée de respecter l'intervention des personnes)
4. Vote final

### **Présentation et définition du projet**

Le projet « La Chaumine, une vision à 360° » découle de 4 domaines de compétences :

- Centre de vacances adapté
- Ecole professionnelle spécialisée
- Centre d'animation, de formation et de séminaires
- Centre d'activités sportives adaptées

L'objectif du projet est la création d'un centre de vacances adapté aux personnes en situation de handicap et âgées en EMS.

Le Centre de vacances adapté et l'Ecole professionnelle spécialisée seraient gérés par le *Centre de Formation Professionnelle et sociale du Château de Seedorf*. Le Centre d'animation, de formation et de séminaires le serait par la *Fondation Echaud* et, finalement, le Centre d'activités sportives adaptées par *Différences solidaires*.

### **Situation géographique**

Le Site de La Chaumine comprend une grande parcelle de 5'423 m<sup>2</sup> dont 4'850 m<sup>2</sup> concernés dans l'octroi du droit de superficie en vue du respect des indices. Au final, l'emprise au sol du bâtiment est de 847 m<sup>2</sup> selon les plans actuels.

Pour rappel, le site de La Chaumine est en zone d'intérêt général, réservé aux bâtiments, équipements et espaces d'utilité publique selon le Règlement communal d'urbanisme. Aucun logement ne peut donc être construit dans cette zone.

### **Historique**

Le 12 août 2011 : première rencontre avec l'Association *Différences Solidaires* à l'endroit où le projet de centre de vacances avait été présenté à la Commune.

Le 15 décembre 2011 : lors de l'Assemblée communale des budgets, un accord de principe avait été voté pour la poursuite de l'étude, accepté à la quasi unanimité avec seule 1 abstention enregistrée.

Le 20 juin 2013 : séance d'information à la population.

Et ce soir, 11 décembre 2013 : vote du droit de superficie.

Les prochaines étapes seront :

- la création de la nouvelle société (l'une des conditions de l'octroi dans notre délégation de compétence est le regroupement des partenaires en vue de la création de la nouvelle entité, ayant pour but la création et l'exploitation d'un centre de vacances) ;
- l'octroi effectif du droit de superficie par le Conseil communal ;
- la recherche de fonds ;
- la construction du bâtiment ;
- la mise en exploitation.

### **Les conditions de l'octroi du droit de superficie**

Les conditions sont les mêmes que celles mentionnées dans le texte joint à la convocation, reprises point par point :

1. Le droit de superficie nécessite une surface de 4'850 m<sup>2</sup>, sur un total de 5'423 m<sup>2</sup>. Il est octroyé pour la durée maximale permise par la Loi, à savoir 100 ans.
2. Le droit de superficie sera effectivement délivré lorsque la future société, qui réunira les partenaires du projet, aura été créée. A l'heure actuelle, les partenaires sont : 1/ l'Association *Différences solidaires* (Association spécialisée dans les sports de plein air adaptés aux personnes en situation de handicap), 2/ le *Centre de formation professionnelle et sociale du Château de Seedorf* (Ecole professionnelle spécialisée destinée actuellement à quelques 90 apprenties empêchés dans des difficultés d'apprentissage et ne pouvant pas suivre un cursus de formation ordinaire ; ces apprenties bénéficient en général de mesures AI) et, 3/ la *Fondation Echaud* (Fondation accueillant des personnes adultes en situation de handicap et proposant des formations destinées aux professionnels et aux familles). Le Conseil communal suivra minutieusement les différentes étapes du projet, comme il l'a d'ailleurs fait jusqu'ici. En aucun cas, la Commune ne sera membre de la future société. Deux principales raisons découlent de cette décision à savoir : 1/ que la Commune ne doit pas avoir pour but de se charger de la gestion d'un tel établissement et 2/ en aucune manière, la Commune ne s'engagera financièrement ou juridiquement envers la société en devenir. Ainsi, la Commune devra plutôt être considérée comme un garde-fou, définissant le cadre et le respect dudit projet.
3. Le droit sera soumis à restrictions, dont principalement le but du Centre : le bâtiment sera destiné à l'hébergement de personnes souffrant d'un handicap et âgées en EMS. Aussi, un règlement d'exploitation du bâtiment et un règlement d'utilisation de la salle polyvalente seront soumis à l'approbation du Conseil communal.
4. Dans le projet, les surfaces brutes seront mises à disposition de la Commune, notamment pour les bureaux de l'Administration communale, ainsi qu'un espace pour les sociétés locales. De plus, il sera convenu que la salle polyvalente, intégrée dans le bâtiment, sera réservée un certain nombre de jours par année, pour la Commune.
5. Lors de l'octroi du droit de superficie, un droit de réméré sera conduit. Ainsi, dans certaines conditions qui devront être préétablies, le Conseil communal se réservera la possibilité d'exercer ce droit :
  - a. si, dans un délai de quatre ans au maximum, la recherche de fonds n'aura pas abouti et aucun permis de construire n'aura été déposé;
  - b. si, durant les deux premières années, après la mise en exploitation du Centre de vacances, de graves difficultés financières sont constatées par le Conseil communal ;  
Par conséquent, pendant cette période, le Conseil communal exigera un droit de regard aux comptes de la future société.
6. La Commune rejette toute revendication financière en cas de non aboutissement du projet.

## Discussion

M. le Syndic demande aux personnes désirant prendre la parole de s'annoncer.

M. Niedegger prend la parole : « Lorsque j'ai pris connaissance du libellé de l'explication fournie par le point 6 de ce tractanda, mon esprit citoyen s'est éveillé. Un droit de superficie pour 100 ans, je l'ai bien compris et bien lu : 100 ans ! Cela veut dire jusqu'en 2113 mais cela ne sera pas nous qui en discuterons. M. le Syndic, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, nous allons prendre, ce soir, une décision importante. J'irai jusqu'à préciser, une décision politique, citoyenne et émotionnelle, touchant aux devoirs que nous avons tous, nous, citoyennes et citoyens, de léguer un patrimoine aux générations qui vont nous suivre. Comment peut-on prendre une telle décision ? Qui, de plus, concerne le dernier lopin de terre; la dernière parcelle de terrain, située dans une zone d'intérêt général, au centre de notre merveilleux village. Quelles que soient les origines, et je précise bien, c'est surtout pour la presse, du ou des projets et, bien entendu, des bénéficiaires de ce droit de superficie pour 100 ans, moralement, face à nos générations futures, nous ne pouvons pas prendre une telle décision.

Un peu d'histoire concernant notre petit et merveilleux village, qui a la chance de pouvoir se mirer dans le lac de Montsalvens. Ici, chez nous, Mesdames et Messieurs, nous avons perdu : la poste, le petit commerce qu'on appelait l'épicerie et, pire encore, le Vieux-Chalet est à l'abandon depuis 3 ans. Il était la carte de visite de notre région et l'a fait connaître quasi loin à la ronde. Tout ceci, je précise, sans que nos Autorités communales puissent intervenir. Après ces événements malheureux, notre Conseil communal nous demande une délégation de compétence pour l'octroi d'un droit de superficie de 100 ans et, par cette mène, notre accord pour la paix de notre milieu et centre du village.

Mesdames et Messieurs, je dis non et non ! Cela n'est pas possible et c'est irresponsable.

Chères citoyennes et chers citoyens, lorsque l'on se remémore les propos et contenus de certains discours, à notre Fête Nationale, à l'ouverture des comptoirs, lors des inaugurations d'écoles ou d'ouvrages d'intérêt public, même, lors de la bénédiction d'un home pour personnes âgées, nos Elus - que ce soit au niveau cantonal, préfectoral et communal, parfois même, des Députés de tout bord - ces Elus, nous disent que nous avons un devoir et que nous devons être fiers de pouvoir transmettre un patrimoine à notre jeunesse et générations futures.

Voilà ce soir, Citoyennes et Citoyens de Crésuz, nous avons l'occasion de transmettre un petit mais important patrimoine à nos générations et, pour ce faire, je vous invite à ne pas octroyer ce droit de superficie de 100 ans.

Monsieur le Syndic, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'avoir eu la patience et, surtout la gentillesse d'écouter mes propos et, je vous invite bien entendu, à bien réfléchir avant de prendre votre décision. Puisque l'occasion m'est offerte, je souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et que la joie, le bonheur et la santé accompagnent l'année 2014.

L'Assemblée applaudit M. Niedegger et le Syndic le remercie. Il demande s'il y a une autre intervention.

Mme Cesa dit qu'elle n'a pas participé aux assemblées où ce projet a été présenté. Elle trouve ce projet très bien car il permet de faire quelque chose pour les personnes handicapées et les personnes âgées. C'est magnifique ! Evidemment, il y a la question du bloc qui va se mettre là, de l'architecture et de son impact. Mais où est la priorité ? Il est vrai que La Chaumine est un endroit très émouvant mais ce bâtiment ne fonctionne plus depuis longtemps, donc il faut en faire quelque chose. L'orientation culturelle n'ayant pas marché alors, ce bâtiment doit servir à quelque chose. On dit 800 m<sup>2</sup>, je ne me rends pas du tout compte, de l'impact de la grosseur de ce bâtiment. Mais quand j'entends que « c'est du patrimoine qui s'en va », cela me fait sourire, car je trouve que sur un pré et un bout de parking sur lesquels on ne peut pas construire, il faut en faire quelque chose. Et,



cette idée, d'accueillir des handicapés pour des activités avec l'association de Seedorf, que je connais un peu, faisant un travail magnifique pour aider des gens en difficultés, est très bonne. Je trouve que l'on a aussi quelque chose à faire de ce côté-là. ! Je trouve que c'est une excellente idée mais que la Commune doit être vigilante sur la construction et sur le développement de cet objet. Il ne faut pas oublier la culture là-dedans ! Pourquoi ne pas avoir aussi la possibilité de faire de la danse, du théâtre et de la peinture dans ce bâtiment ? Pas seulement le sport mais aussi le côté culturel !

L'Assemblée applaudit Mme Cesa. M. le Syndic demande si une autre personne désire s'exprimer.

M. Didier Bächler répond à Mme Cesa en reprenant le point de l'impact et de l'ampleur du projet, présenté au mois de juin 2013, donc la nouvelle mouture du projet. Il poursuit en disant que ce qui n'a pas été mentionné dans cette présentation, c'est que le projet a doublé depuis l'octroi de l'étude par l'Assemblée de 2011. Le projet était devisé à 4,9 mios avec la salle polyvalente. Et, au mois de juin 2013, le budget présenté englobait désormais deux bâtiments d'un montant de 10,5 mios. Il est important de le mentionner afin de se rendre compte de ce qu'il va advenir de cette place. Ce qui n'a pas été dit, c'est que la salle polyvalente est prévue pour 247 personnes, sous laquelle sera construit un garage souterrain de 30 places ainsi que le même nombre de places entre les bâtiments, peut-être, ce qui fait 60 places au total. En comptant 3 personnes en moyenne par véhicule, cela fait un total de 180 personnes seulement pour occuper la salle polyvalente prévue pour 247. Cette salle devra être souvent louée pour rentrer dans les budgets exprimés et visibles au bureau communal où, un seuil de rentabilité, pour le projet immobilier, de 1,5 mios peut être constaté. Il s'agira de trouver 1,5 mios de recettes annuelles pour que ce patrimoine, cette construction puisse survivre. Donc, où vont aller parquer leurs véhicules tous ces gens ? Il y a déjà passablement de problèmes aux assemblées pour trouver une place de parc. Ceci étant le premier point que je voulais aborder.

Le deuxième étant qu'il a été expliqué que le projet était un hôtel-école. Ce n'est pas seulement une résidence pour venir en vacances, c'est bien un hôtel-école géré par des associations professionnelles spécialisées. Mettez bien cela dans l'équation, avant de prendre votre décision, car c'est, à mon avis, un projet disproportionné pour notre petit village, où sont venus s'établir beaucoup de personnes désireuses de trouver calme et tranquillité.

Et un dernier fait, sur une zone d'intérêt général, certes aucun logement ne peut y être construit, mais on peut changer l'affectation d'une zone, si on le veut vraiment.

M. Bächler remercie l'Assemblée qui l'applaudit et M. le Syndic demande s'il y a une autre intervention.

M. Pierre Chatton intervient en disant qu'il a eu l'occasion de voir les plans du bâtiment, destiné à des personnes handicapées. Ce qui est bien à Crésuz ! A part les côtes ! Car, il y a peu de plats situés entre cette zone et le parc aux biches. Alors, je ne sais pas comment ils vont se déplacer !

Second point : dans le bâtiment même, j'ai observé sur le plan que les toilettes prévues ne l'étaient pas pour des personnes handicapées en chaises roulantes. La question est posée !

Dernier point, il me semble un peu bizarre que dans ce plan d'affectation, on a une école. Alors, étant assez pointilleux, pour aller chercher les enfants à l'école avec un bus, selon moi, l'arrêt n'est pas adapté. Il n'est même pas prévu de place pour que le bus puisse tourner pour la prise en charge des élèves. Cela fait un peu sourire ! Le plan qui a été présenté, à mon avis, n'est qu'une première étude qui ne mènera à rien ! Moi, je suis contre !

M. le Syndic le remercie sous les applaudissements de l'Assemblée et il donne à nouveau la parole à M. Niedegger.

M. Niedegger reprend la parole et il s'en excuse. On parle d'un grand centre pouvant accueillir 240 personnes mais, sous le même toit, on veut réunir des personnes ayant des handicaps légers ou lourds, ainsi que des personnes âgées. J'ai lu, qu'il y aurait aussi des personnes qui seraient passées par des maisons de redressement, donc des délinquants ! Et, des fêtes de famille ou autres pourraient être organisées ? Les personnes handicapées et celles venant en vacances dans ce centre recherchent toutes la tranquillité ! Comment est-il possible de réunir cinq ou six sortes d'utilisateurs dans ce centre tout en assurant la tranquillité ? Ce n'est pas possible ! Le soir où la jeunesse de Crésuz voudra organiser leur fête de raclettes, on leur dira non car il ne faut pas faire de bruit ? Et, cela arrivera. J'en suis sûr ! Il faut donc bien y réfléchir !

M. le Syndic le remercie sous les applaudissements de l'Assemblée. Il demande si quelqu'un d'autre désire s'exprimer.

M. Roschi répond aux intervenants. J'ai relevé deux ou trois points. D'abord, l'intervention de M. Niedegger mentionnant qu'on ne peut pas décider pour les générations futures. C'est une remarque, peut-être personnelle, mais je me demande quand est-ce que l'on prendra une décision ? Et qui la prendra ? Si on retarde toujours le fait de la prendre pour les générations futures. Dans ce cas-là, rien ne se fera !

Ensuite, par rapport à la salle polyvalente, elle est prévue, d'où son nom, pour des expositions, animations, formations, etc. Aussi, et cela était un souhait de la Commune, qu'une salle soit mise à disposition et intégrée dans ce projet, pour les manifestations et les assemblées communales.

En ce qui concerne le bruit, (*là, M. le Syndic demande à l'Assemblée de cesser tout brouhaha et de respecter l'intervention de M. Roschi*) l'une des conditions imposée dans les conditions d'octroi du droit de superficie est qu'un règlement d'exploitation et de maison de la salle polyvalente devra être soumis à l'approbation du Conseil communal, condition réglant ainsi les questions de bruit.

Pour donner suite à l'intervention de Mme Cesa, en ce qui concerne la culture et à ses autres idées, la Commune est en discussion avec les partenaires pour intégrer, par exemple, un atelier destiné à la culture et à l'art.

Quant à l'intervention de M. Bächler, j'ai une remarque concernant l'architecture du bâtiment. Rien n'est encore définitif et devra faire l'objet de la deuxième étape relative au permis de construire. On ne vote pas, ce soir, sur des plans n'ayant pas été présentés expressément. Pour l'instant, c'est une phase d'avant-projet et les plans existant ont été établis pour se rendre compte du besoin. C'est là, où se rejoint l'intervention de M. Chatton car, en effet, les toilettes sont un point restant à discuter (des normes devant être respectées pour ce genre de construction spécifique). D'où encore ma dernière remarque pour le parking. Là aussi, le parage des voitures est encore à définir. Il y a des normes VSS qui prévoient un nombre de places calculées par rapport au potentiel de remplissage du bâtiment. Et pour les véhicules venant de la Savignière se parquer ici il s'agit là, d'un problème privé. Ils ne pourront plus se parquer à cet endroit ou un arrangement devra être trouvé avec le propriétaire des immeubles en question.

M. Roschi remercie l'Assemblée et M. le Syndic donne la parole à M. Challande.

M. Challande prend la parole en disant qu'en résumé, tout ce qui nous a été présenté jusqu'à maintenant, c'est du très vague.

M. Roschi lui demande dans quel sens.

Il lui répond qu'en regardant le plan, c'est la caserne militaire de Bulle en copie conforme, par exemple.

M. Roschi précise que c'est une question de goût et que, pour l'instant, ce qui a été essayé d'être fait, est tout-à-fait conforme au règlement communal en vigueur. Au niveau de l'architecture, il fallait présenter un bâtiment afin de se rendre compte du potentiel possible sur ce site. Les plans établis sont provisoires, au stade d'avant-projet. Il ne faut pas en tenir compte pour le moment.

M. Challande prend la parole en disant que l'on ne sait pas ce qui va être construit sur ce site.

M. Roschi précise que l'on connaît le potentiel, l'octroi de 4'850 m<sup>2</sup>, afin de disposer d'un volume de bâtiment correspondant au potentiel souhaité. Par contre, les plans n'ont pas été présentés, restant en discussion.

M. le Syndic donne la parole à Mme Jaquet.

Mme Françoise Jaquet précise qu'elle voulait juste rejoindre Mme Cesa. Notre village ne possède plus d'épicerie, plus de poste, plus de restaurant et là, l'occasion nous est peut-être donnée d'avoir à nouveau un centre de village. Ce bâtiment offre une salle communale, de l'animation, de la culture, des expositions, faisant revivre notre centre de village. Je crois que le terrain n'est pas bradé mais prêté pour 100 ans et qu'il continue d'appartenir à Crésuz. On ne le perd pas définitivement, c'est mon avis.

L'Assemblée l'applaudit et M. le Syndic la remercie. Il donne à nouveau la parole à M. Niedegger.

M. Niedegger reprend la parole en disant qu'une chose lui paraît vague ce soir. On nous demande de voter pour donner un droit de superficie à une société qui n'existe pas. Ensuite, elle n'a pas d'argent. On devra attendre quatre ans pour trouver l'argent. Je ne comprends pas que l'on puisse donner un droit de superficie à des gens que l'on ne connaît pas, qui ne possèdent pas d'argent et qui n'ont pas de plans convenables à présenter. Je ne sais pas comment l'on peut voter un droit de superficie dans ces conditions.

M. Roschi intervient en précisant que les plans établis par l'architecte, l'ont été fait de manière benévole. Ensuite, la durée des quatre ans. Il semble que le bâtiment a été acquis par la Commune en 1990 ou 1991. Alors si l'on arrive à un projet devenant gentiment concret, mis à part le financement, le délai de quatre ans n'est pas exagéré pour pouvoir créer la nouvelle entité, octroyer le droit de superficie, procéder à la recherche de fonds et déposer le permis de construire. Et, tout cela prend beaucoup de temps.

M. le Syndic intervient au sujet de ce projet en disant qu'il est bien clair que l'association, prévoyant de s'implanter à Crésuz, a bien dû développer quelque chose. C'est une base de discussion permettant de concrétiser un objet. Maintenant, dans l'évolution des choses, cette association ne peut pas poursuivre sans avoir la certitude qu'elle peut disposer d'un endroit pour construire. Donc, elle est arrêtée et se trouve dans l'attente de l'aval de l'Assemblée pour bénéficier d'un droit de superficie. Puis, un projet pourra être développé en accord avec le Conseil communal. Une Commission de bâtisse sera constituée avec l'intégration de membres de la Commune qui pourront exprimer leur volonté. Si l'on prend l'image du bâtiment tel qu'il a été présenté, c'est une structure brute, sur la base d'une animation 3D, n'ayant aucune vision de détails reflétant la réalité. Un projet sera élaboré avec précision dans le respect des normes, des exigences d'esthétisme et de réalisation.

M. Niedegger a dit tout à l'heure que ce patrimoine doit être légué à nos générations futures. Mais léguer la Chaumine dans son état actuel, ne constitue pas un legs de grande valeur. Aucune réalisation n'a pu être concrétisée par la commune, faute de moyens financiers. Le démontage du bâtiment était une chose, mais de laisser une place vide en était une autre. Le souci de la Commune était de pouvoir reconstruire un bâtiment d'intérêt général au milieu du village. C'est la raison pour laquelle, lors de la demande d'autorisation de démonter, il fallait se déterminer sur quoi en faire car à l'époque, on parlait de bâtiment protégé. Ayant été de l'avant, nous sommes au clair désormais.

M. le Syndic donne la parole à Mme Renée Jaquet.

Mme Jaquet dit que l'on est tous des clients potentiels d'un tel établissement et que l'on en aura peut-être besoin un jour.

L'Assemblée l'applaudit et M. le Syndic donne à nouveau la parole à M. Bächler.

M. Bächler précise que l'on ne parle pas que du bâtiment de la Chaumine mais de toute la parcelle, estimée à Fr. 300'000.00 dans le budget d'exploitation pour la construction. 4'850 m<sup>2</sup> divisés par cette somme, cela représente Fr. 62.00/m<sup>2</sup> ! Cela m'a interpellé car, pour ceux d'entre vous qui sont dans l'immobilier, un terrain à plat tel que celui-ci, en zone logement que l'on peut affecter, atteint les Fr. 260.00/m<sup>2</sup>. Ce terrain vaut donc plus d'un million. Il sera donné pour cent ans. C'est ma dernière remarque.

Il remercie l'Assemblée qui l'applaudit.

M. Roschi répond à M. Bächler que le montant de Fr. 300'000.00 figurant dans le coût global du projet doit être revu. La raison en est qu'il faudra, maintenant, établir une valeur locative car un prix au m<sup>2</sup> ne peut être appliqué. Cette valeur sera réactualisée en valeur présente. Ce montant de Fr. 300'000.00 devra être revu. Ensuite, comme indiqué par M. le Syndic, la zone ne peut pas être changée car, il est imposé à toutes les communes de bénéficier de zone d'intérêt général. Sans en connaître la proportion, les 5'000 m<sup>2</sup>, situés en zone d'intérêt général ne sont pas disproportionnés en regard de la superficie totale de notre Commune. Donc, je ne pense pas que cette zone puisse être réaffectée aussi facilement. Un dernier mot, par rapport à l'intervention de M. Niedegger. Une nouvelle association doit être créée, selon les exigences du Conseil communal, ayant pour seul but, la création et l'exploitation d'un centre de vacances. Et encore, selon les exigences du Conseil communal, les partenaires du projet devront être regroupés pour créer cette nouvelle entité.

M. le Syndic donne la parole à M. Chatton.

M. Chatton intervient par rapport au règlement concernant la parcelle. Dès que le terrain est donné et le bâtiment construit, après deux ans d'exploitation et en cas de faillite, est-ce que la Commune peut reprendre ce terrain ? Qui s'occupera des bâtiments ?

M. Roschi répond qu'en cas de faillite, il y aura une mise aux enchères. Si le Conseil communal, ayant un droit de regard sur les comptes, s'aperçoit que de graves difficultés financières sont encourues par l'association à ce moment-là, il fera intervenir son droit de réméré. Dans ce cas-là, de nouveaux partenaires devront être trouvés, désireux de créer une société. Mais il est nécessaire que le site et le bâtiment reviennent à la Commune pour que cela ne parte pas aux enchères. Le Conseil communal s'est bien protégé en mettant une condition du droit de superficie et avec l'exigence que le but du bâtiment soit l'exploitation d'un centre de vacances pour personnes handicapées. Si la Commune met en avant ce droit de réméré c'est pour se protéger elle et non pas le contraire.

Selon M. Chatton l'association exploitante ne rentrera pas dans ses frais. Cela est pratiquement sûr et certain car elle doit disposer de 1,2 mios pour fonctionner. Il faut bien les chercher.

M. Roschi précise qu'en ce qui concerne les budgets d'exploitation, il ne peut pas répondre.

M. le Syndic pense qu'il n'est pas possible de résoudre tous les problèmes et de tout régler avant de s'engager dans pareil projet. Il imagine qu'une vision des choses est bien présente et qu'il faut savoir prendre des risques, sans que pour autant tout soit réglé. Un projet se déroule par étape, comme expliqué précédemment. La première consistant en l'octroi d'un droit de superficie afin que l'association puisse se créer, avoir une entité lui permettant de continuer dans ses démarches. Sans cela, rien ne se fait et, sur la base du mandat donné il y a deux ans de cela, le Conseil communal a poursuivi dans ce sens-là. Maintenant, on se trouve à l'étape suivante sans pouvoir prédire l'avenir et les points menant à l'aboutissement d'un tel projet. Il est clair qu'il y a encore des inconnues mais il faut faire avec. Sinon, on ne fait rien, à mon avis. L'on doit accepter de rencontrer quelques points d'interrogation auxquels on ne peut pas répondre ce soir, tout comme il n'est pas possible de tout expliquer, autant pour les auteurs du projet que pour nous. Mais comme vous avez pu le constater dans les conditions établies, le Conseil communal a pensé à un maximum de choses lors de sa rencontre avec un notaire, afin de définir ce qui pouvait être mis sur papier en prenant un minimum de risques. Mais, comme déjà mentionné plus haut, l'avenir nous dira si nous avons eu raison ou tort. Mais je ne pense pas que l'on prenne des risques démesurés en s'engageant dans ce processus, au vu des réserves mises en place dans l'établissement de ce droit de superficie.

M. le Syndic donne ensuite la parole à M. Reymond désireux de s'exprimer à ce sujet.

M. Reymond précise qu'il s'exprime en tant que citoyen et non en tant que Conseiller communal. Beaucoup de choses ont été dites ce soir en ce qui concerne ce projet. J'aimerais y rajouter un vœu légitime, vu que l'on approche de Noël. Je souhaite que vous, citoyennes et citoyens de Crésuz fassiez preuve d'humanisme, d'altruisme et d'esprit d'ouverture. Ce qui caractérise aussi la Suisse qui ne possède ni pétrole, ni or, ni rien du tout. Si l'on faisait preuve de méfiance sur tout ce qui pourrait nous arriver dans le futur, nous n'aurions ni tunnel du Gothard, ni d'autres réalisations. En définitive, ce projet constitue un tremplin pour notre petit village qui permettrait de démontrer que Crésuz n'est pas seulement une commune qui se distingue dans la presse lorsqu'il s'agit de parler d'affaires fiscales, de revenus moyens par citoyen et d'indice IPF. Non, Crésuz, ce n'est pas que cela. Ce projet démontrerait que notre village est progressiste, voire même visionnaire. Car le but poursuivi par ce projet, nous concerne potentiellement tous. Personne n'est à l'abri d'un accident et de ses conséquences. Chacun de nous est peut-être un patient d'un home pour personnes âgées. Or, ce projet vise à donner ou à redonner une bouffée d'air à des personnes confinées dans des hôpitaux spécialisés ou dans des homes. C'est un beau et noble but ! Donnons-lui une chance. ! Voilà mon vœu ! Merci.

L'Assemblée applaudit ces propos. M. le Syndic demande si quelqu'un veut s'exprimer.

Il a aussi préparé quelques mots pour argumenter la démarche du Conseil communal qui se retrouve dans les propos précités de M. Reymond. Il s'excuse de se répéter par rapport à lui.

En fait, le sujet qui nous préoccupe ce soir est très important et votre nombreuse présence en est la preuve. Je vous demande de bien vouloir réaliser que la question de fond est à analyser au plus près de votre conscience en tant que personne vivant dans un monde nanti, mais pas à l'abri de malheurs ne pouvant être contrôlés. La Commune de Crésuz a acquis La Chaumine en 1991. Au début, divers projets ont été étudiés afin de donner à ce bâtiment une nouvelle vie. Chaque fois, les montants des investissements ont contraint le Conseil communal à renoncer à poursuivre sa démarche. Quand, en 2011, nous avons eu des contacts avec l'Association *Différences Solidaires*, l'idée nous a semblé jouable. Lors de la présentation du projet à l'Assemblée communale, nous étions confortés dans notre démarche par l'approbation, quasiment unanime, des citoyens afin de poursuivre l'étude de ce projet. Aujourd'hui, nous arrivons dans une phase décisionnelle et les informations données jusqu'à ce jour, vous ont permis de vous faire une opinion. Le Conseil communal a très sérieusement étudié le dossier. Il a veillé à préserver les intérêts de la Communauté. Cette démarche peut apporter

beaucoup à notre village et, si elle se réalise, je suis sûr que nous pourrions être fiers d'avoir apporté notre soutien à toute cette partie de notre monde qui souffre d'un handicap. Toutes ces personnes n'ont pas choisi. Personne n'est à l'abri d'un drame ou d'une maladie. Chaque fois que l'on entend une ambulance, posez-vous la question ! Une famille est dans l'angoisse. Un AVC, une chute, et votre vie est à jamais bouleversée. Pensez à ceux-là avant de vous prononcer ce soir ! Dans la région, qui ne connaît pas Mme Nicole Niquille ou M. Jean-Marc Berset ? Aux yeux de beaucoup de monde, ils n'apparaissent pas comme handicapés car leurs activités ont dépassé leur handicap. Mais où qu'ils aillent, les barrières architecturales sont là. Mais en dehors de ces personnes connues, les anonymes doivent vivre avec leur handicap. Ces gens-là ont aussi droit à des loisirs, des activités sportives ou des formations afin de pouvoir se réinsérer dans la société. Et c'est là exactement le but de ce centre de La Chaumine : aider les personnes à mobilité réduite, handicapées de la vue, pensionnaires des EMS afin qu'elles puissent avoir des joies et des plaisirs pour apaiser leur existence. Elles n'ont pas choisi ! Par contre, vous ici, avez le droit de choisir ! Merci de m'avoir écouté.

L'Assemblée communale l'applaudit. M. le Syndic précise que si plus personne ne désire s'exprimer, on va passer au vote.

Il demande aux deux scrutateurs de venir chercher les bulletins préparés et de les distribuer à chaque citoyenne et citoyen.

La question est claire sur le bulletin : Accordez-vous la délégation de compétence au Conseil communal en vue de l'octroi d'un droit de superficie pour le projet de la Chaumine ?

Dans le cas présent, la Loi sur les communes précise que le Conseil communal n'a pas le droit de voter pour l'octroi d'une délégation de compétence. Nous aurons donc, pour un total de 94 personnes moins les 5 membres du Conseil communal, 89 citoyennes et citoyens. La majorité est à 45 voix.

Les bulletins seront récoltés dans l'urne qui va circuler. Les scrutateurs se retireront dans la salle derrière avec un membre du Conseil communal pour établir le bulletin du résultat de la votation.

Après un moment d'attente, M. le Syndic annonce le résultat de la votation.

**Vote : Accordez-vous la délégation de compétence au Conseil communal en vue de l'octroi d'un droit de superficie pour le projet de la Chaumine ?**

**Résultat :**

**94 personnes présentes moins 5 membres du Conseil communal**

**Total de 89 personnes**

**Donc majorité à 45 voix**

**Bulletins nuls : 0**

**Bulletins blancs : 3**

**Total des bulletins valables : 86**

**Donc majorité à 44**

**Résultat :**

**Oui : 34**

**Non : 52**

M. le Syndic mentionne que le Conseil communal prend acte de la décision de l'Assemblée communale et la remercie de sa participation.

M. le Syndic donne la parole à Mme Ruffieux.

Mme Ruffieux exprime sa honte à toute l'Assemblée de ne pas avoir accepté ce projet. Elle est suivie par plusieurs autres personnes exprimant le même avis.

M. le Syndic précise qu'effectivement nous sommes aussi un peu déçus, mais la démocratie étant ce qu'elle est, nous devons accepter cette décision. Il donne ensuite la parole à M. Roschi.

M. Roschi exprime une dernière remarque. J'espère qu'aux prochaines assemblées, vous viendrez autant nombreux que ce soir et pas seulement venir quand il y a une décision à prendre. Bien sûr qu'elle est bien plus importante qu'un accord de principe, mais sans ce dernier en 2011, le dossier n'aurait pas été autant étudié et il n'y aurait pas eu autant d'implication de la part du Conseil communal. Un non aurait été prononcé dès le début. Il remercie l'Assemblée.

## 7. Divers

M. le Syndic demande si parmi les membres du Conseil communal quelqu'un veut exprimer quelque chose.

M. Ruffieux prend la parole suite à ce vote qui ne le réjouit pas. Je vais inviter toutes ces personnes qui ont colporté avant l'assemblée de participer un peu plus à la vie de village. Il y a des réunions, une équipe de la crèche, avec une rencontre les dimanches matin et soir pour monter et démonter une tente. On a des sociétés et des manifestations où, bizarrement on ne vous voit pas ! Alors tant mieux ! J'ai pu constater que vous aviez du temps pour colporter afin de faire venir du monde à l'assemblée, c'est bien ! Bravo ! Mais, arrêtez d'être nombrilistes et pensez un petit peu à la Collectivité ! Faites un effort pour les prochains mois, les prochaines années pour notre Commune ! Il remercie l'Assemblée qui l'applaudit.

M. le Syndic donne la parole à M. Challande.

M. Challande répond à M. Ruffieux dans la foulée. Je demande à l'Assemblée, ici présente ce soir, de bien vouloir voter sur le principe de la création d'un groupe de travail qui se penchera sur la fiabilité de tel ou tel projet. Maintenant, pour enchaîner, les personnes désirant faire partie de ce groupe de travail, chaque citoyenne et citoyen de Crésuz, aura l'opportunité d'y adhérer en s'inscrivant au bureau communal. Par la suite, il appartiendra au Conseil communal de convoquer les citoyens pour la mise en place de ce groupe de travail. On peut aller plus loin en fixant des dates. Pourquoi pas le 31 janvier pour les personnes désireuses de faire partie de ce groupe et courant février pour convoquer ces personnes ? C'est une proposition que je fais ici à l'Assemblée.

M. le Syndic dit que c'est très bien et qu'il est pris note de cette proposition qui sera mise en œuvre. Les citoyennes et citoyens seront invités à s'annoncer pour faire partie de ce groupe de travail par le biais de l'Echo du Val de Charmey. Une date sera également fixée pour la constitution de ce groupe de travail qui va plancher sur l'utilisation de cette zone d'intérêt général. Il pense que c'est une bonne démarche et une suite à ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui. Pourvu que de bonnes idées soient trouvées et que l'Assemblée suive celles qui seront proposées.

M. le Syndic donne la parole à Mme Pugin.

Mme Pugin revient sur le point de la crèche. Elle remercie sincèrement les personnes qui la préparent chaque année. Elle l'apprécie énormément. Dans ce groupe, il y a aussi des personnes âgées qui y prennent part et elle remercie tout le monde.

M. le Syndic la remercie et demande si quelqu'un désire encore s'exprimer dans le point des divers. Ce n'est pas le cas.

## **Clôture de l'assemblée**

M. le Syndic conclut l'assemblée.

En cette fin d'année 2013, je tiens particulièrement à remercier, en premier lieu, le personnel de l'administration communale de plus en plus mis à contribution.

Je souhaite, entre autres, à Mme Eggertswyler un prompt rétablissement à la suite de l'intervention à venir et nous aurons tous une pensée pour elle.

Merci à Mme Vial, notre Caissière, ainsi qu'à Mme Rime-Jordan, notre Secrétaire ad intérim.

Un grand merci aussi à M. Jean-Paul Wicky qui, ce soir, est alité. Toujours présent et disponible et prêt à affronter l'hiver.

Je ne vais pas oublier M. Karim Rey pour la déchetterie et M. Rudi Passalli pour la place de jeux.

Mmes Michèle Buchs et Evelyne Dupasquier qui s'occupent de la conciergerie du bureau communal et de l'école.

M. Jean Corpataux, absent ce soir, ayant subi une intervention, qui est infatigable à l'embellissement de la Commune.

Durant cette saison, tout le monde admire le travail de l'équipe de la Crèche à qui l'on transmet tous nos remerciements.

Je vous donne aussi rendez-vous le dimanche 15 décembre 2013 pour les Rencontres de l'Avent qui auront lieu, ici, à Crésuz. La tente sera montée vers l'Eglise avec l'occasion d'admirer la Crèche dans la soirée illuminée.

Il y a encore une autre manifestation, organisée par l'équipe de la Crèche : la Soupe des Rois, le 4 janvier 2014 dans ces locaux dès 17h45. Les fonds récoltés durant la manifestation seront reversés à une œuvre de bienfaisance ou à des personnes de notre région, que l'on connaît, ayant besoin de fonds.

Sur ce, il me reste à vous souhaiter de bonnes Fêtes de fin d'année, un Joyeux Noël à toutes et à tous. Et à vous présenter encore tous mes bons vœux ainsi que de la part du Conseil communal pour la Nouvelle année 2014.

Finalement, je ne voudrais pas oublier de remercier mes collègues du Conseil communal qui s'investissent avec conviction dans leur travail et, je puis vous assurer qu'un grand nombre de séances est mis sur pied afin de régler tous les problèmes confiés.



Encore une fois merci à mes Collègues et à vous toutes et tous d'être venus si nombreux ce soir. Et, une décision a été prise, ce soir, dans la démocratie respectée.

Bonne rentrée dans vos foyers !

Pour les personnes qui le désirent, un verre est offert, servi au fond de la salle . C'est l'occasion de commenter tout ce qui a été vécu ce soir.

L'Assemblée communale se termine à 21h57 sous les applaudissements des citoyennes et citoyens de Crésuz.

La Secrétaire ad intérim

Le Syndic

Marlène Rime-Jordan

Didier Bütikofer